

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DÉTENUE AU SECRET

Chen Jianfang, fervente défenseuse des droits humains, est maintenue en détention au secret depuis le 20 mars. Militante bien connue, elle a notamment mené une action en 2013 aux côtés de la militante Cao Shunli (aujourd'hui décédée) pour exiger des autorités qu'elles autorisent la société civile à participer aux préparatifs de la Chine pour l'Examen périodique universel du pays devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. N'étant pas autorisée à entrer en contact avec sa famille ni à consulter l'avocat de son choix, Chen Jianfang risque fortement d'être victime de torture et d'autres mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Xu Zhanghua, Responsable du bureau de la Sécurité publique du secteur de Pudong
Shanghai Municipal Public Security Bureau Pudong Branch
655 Dingxianglu, Pudongxingqu
Shanghai 200135
Chine*

Monsieur,

Chen Jianfang et son mari ont été emmenés par la police le 20 mars 2019, au petit matin, alors qu'ils se trouvaient chez eux à Shanghai. D'après certaines sources, leur voisin a dénombré environ sept véhicules de police du bureau de la Sécurité publique de la municipalité de Shanghai stationnés devant leur domicile ce même matin. Selon les informations recueillies par Amnesty International, la police n'a pas indiqué au couple l'infraction dont ils étaient soupçonnés lors de leur arrestation. Le mari de Chen a été libéré sous caution le 3 avril, mais les autorités ont placé leur domicile sous surveillance et fait pression sur la famille du couple et sur leurs voisins pour qu'ils n'évoquent pas la situation de Chen en public.

Cela fait quatre mois que Chen Jianfang a été arrêtée, mais les autorités n'ont toujours pas fourni le motif de sa détention ni communiqué d'informations sur le lieu où elle est détenue. D'après ses amis, Chen a peut-être été placée en détention en raison d'un article qu'elle a publié en ligne le 14 mars pour commémorer le cinquième anniversaire de la mort de Cao Shunli.

En juin, l'avocat de Chen Jianfang s'est rendu au bureau de la Sécurité publique de Pudong pour obtenir des informations sur sa cliente, mais les agents des services de la sûreté nationale présents ont refusé d'évoquer le sujet avec lui, affirmant qu'il n'était pas habilité à la représenter. D'après des informations non confirmées, Chen Jianfang a été officiellement arrêtée en juin, pour « incitation à la subversion de l'État ». Si elle est reconnue coupable de cette infraction, elle risque jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Chen Jianfang ne peut pas entrer en contact avec sa famille ni consulter l'avocat de son choix, ce qui laisse craindre qu'elle ne coure un risque réel d'être torturée ou autrement maltraitée.

En conséquence, je vous prie instamment :

- **de relâcher sans délai ni conditions Chen Jianfang, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains et qui est par conséquent une prisonnière d'opinion ;**
- **de veiller à ce que, en attendant sa libération, Chen Jianfang ne soit pas soumise à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements, qu'elle soit autorisée à consulter immédiatement, puis régulièrement et sans restriction l'avocat de son choix, et qu'elle puisse communiquer avec les membres de sa famille, sans aucune ingérence.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Ancienne paysanne vivant dans le village de Chenxiang (Shanghai), Chen Jianfang a commencé au début des années 2000 à introduire des demandes en réparation auprès des autorités, à la suite de la confiscation de terres arables de son village à des fins de réaménagement. Cela fait aujourd'hui plus de 10 ans qu'elle porte plainte et, tout au long de ces années, Chen Jianfang a fait l'objet de persécutions incessantes de la part des autorités et a été frappée par des policiers et par des individus violents. Elle a également été arrêtée arbitrairement et condamnée à 15 mois de « rééducation par le travail ».

À partir de 2008, Chen Jianfang a commencé à défendre les droits civils et politiques des militants et des pétitionnaires. Aux côtés de Cao Shunli, autre militante chinoise bien connue, elle s'est mobilisée en faveur d'une participation réelle de la société civile à la rédaction du rapport national que devait remettre la Chine au titre de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2013. À partir de juin 2013 et pendant deux mois, elles ont organisé un sit-in avec d'autres militants devant le ministère des Affaires étrangères à Pékin pour obtenir que la population puisse contribuer au rapport. Le 14 septembre 2013, les autorités ont interdit à Chen Jianfang et Cao Shunli de quitter la Chine pour assister à une formation sur les droits humains tenue à Genève (Suisse). Chen Jianfang a été relâchée après avoir été détenue brièvement, tandis que Cao Shunli a succombé à une défaillance multiviscérale à l'hôpital le 14 mars, après six mois de détention. Le décès de Cao Shunli a suscité l'indignation de la communauté internationale mais, à ce jour, les autorités n'ont toujours pas ouvert ni autorisé d'enquête indépendante. Depuis cette affaire, Chen Jianfang fait l'objet d'une surveillance étroite et se trouve sous le coup d'une interdiction de quitter le territoire.

En Chine, les personnes qui mènent des activités militantes et défendent les droits humains continuent à être systématiquement soumises à une surveillance, à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, à des arrestations, à des incarcérations et à des poursuites judiciaires.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 11 septembre 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Chen Jianfang (elle)